



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

Déclaration à la CAPD du 5 juin 2015

Madame la Directrice Académique,

La phase principale du mouvement se clôt aujourd'hui par les affectations prononcées en CAPD.

Le SE-Unsa tient à adresser ses plus vifs remerciements à nos collègues des services des affectations tant pour la qualité du travail énorme qu'ils ont mené à bien, que pour les échanges fructueux que nous avons eus avec eux. Le mouvement de plus de 1800 collègues est une opération compliquée. L'expertise et le «cousu-main» des personnels de la DSDEN sur ce sujet, toujours emprunts de dialogue avec notre organisation syndicale est un gage de réussite pour l'exercice du paritarisme.

Toutefois, **l'exercice du mouvement pour les collègues n'est pas une science exacte et il aboutit parfois à un non-choix.** Prenons un simple exemple :

Affectée à titre définitif en 2014/2015 Mme X souhaite à tout prix quitter son poste pour diverses raisons. Elle fait ses 30 vœux dont bien évidemment des vœux géographiques pour «multiplier ses chances» de quitter ce poste dont elle ne veut plus tout comme son mari qui est parti, lui aussi, il y a quelques mois. Elle est enceinte mais son 3ème enfant ne naîtra qu'en août et ne compte pas pour cette phase. Son aîné est handicapé et doit suivre très régulièrement un lourd traitement médical dans un établissement loin de son domicile.

Le logiciel vient de l'affecter.

Et c'est elle qui est très affectée par le résultat de sa mutation. Au retour de son congé de maternité, elle se retrouvera sur une classe à quadruple niveau à 80 km de chez elle par le jeu des vœux géographiques.

Oui tout poste demandé doit être accepté.

Oui le service public d'éducation se doit de positionner un enseignant dans chaque classe du territoire.

Oui, la collègue, fonctionnaire d'Etat, pourra s'asseoir sur une chaise que la fonction publique se doit de lui offrir.

Mais quel en sera le prix ?

Le prix de sa vie de famille (ou ce qu'il en reste...) le prix de sa santé, le prix pour l'institution qui devra sans doute la remplacer car elle «craquera» inévitablement.

A travers cet exemple (pas autant que ça poussé à l'extrême) nous ne jetons la pierre à personne et surtout pas aux services qui font de leur mieux pour les affectations. Nous voulons simplement vous interpeller sur l'aspect de la mutation quelquefois subie à travers les vœux géographiques, (notre organisation - conjuguée aux autres représentations en CAPN- s'est adressée à la Ministre sur ce sujet).

Dès demain, des collègues vous adresseront sans doute des courriers pour vous expliquer les difficultés qu'ils encourent sur leur affectation. Nous savons que vous les étudierez avec humanité, dans le respect des barèmes et au regard des évidentes nécessités de service.

Mais, pour tenter de les éviter à l'avenir, il nous faudra nous pencher sur la rédaction de la prochaine note de service mouvement.

Concernant la diffusion des résultats, contrairement à ce que pratique le SNUipp, le SE-Unsa ne divulgue aucune liste nominative de collègues assortie de leur barème. En effet, de telles pratiques sont contraires à la confidentialité des barèmes, à la déontologie des commissaires paritaires. Elles sont surtout et de surcroît, également interdites par la CNIL !

Nous traitons également ce jour des **demandes d'exeat/ineat**. Ce sujet est tout aussi douloureux pour les trop nombreux collègues n'ayant pas eu satisfaction aux permutations informatisées et celles et ceux qui se sont retrouvés éloignés de leur famille pour certains depuis plusieurs années.

Ici, il ne s'agit plus de dizaines de kilomètres mais de centaines ! Quelles solutions pouvez-vous leur apporter ? Dans l'attente d'un ineat ou de l'exeat, il vous faut madame la Directrice Académique amorcer aujourd'hui même ce mouvement tant attendu par les collègues. Nous savons que des DASEN ont déjà ouvert les vannes. Nous sommes donc confiants quant aux décisions qui pourront être prises dès aujourd'hui et permettre à des collègues de voir leur projet de vie familiale se concrétiser.

Nous voudrions avoir également un point sur **les refus de temps partiel sur autorisation**. Sur ce sujet aussi, le confort qui pourrait apparaître à des yeux non avertis est quelquefois une réelle nécessité pour les collègues. Il s'agit bien sur ce sujet de passer d'une gestion des ressources humaines à une gestion plus humaine des ressources en personnel !

Enfin, **sur la Hors Classe**, nous comprenons que le traitement du dossier soit lourd mais nous demandons qu'il soit traité avant les prochains congés scolaires. Les erreurs pointées lors du GT vont engendrer un classement différent. Des collègues « promus » ne le seront plus et des « non promus » le deviendront. Pour certains d'entre eux cela peut modifier leur décision quant à un départ en retraite. De même, nous jugeons que l'attribution d'un point aux collègues « faisant-fonction » sur une direction va à l'encontre de la circulaire nationale et empêche, de fait, de « simples » adjoints d'y accéder.

Pour ces raisons, nous nous opposons au report de ce dossier après la rentrée 2015 et vous demandons qu'il soit traité avant les congés d'été.

Nous tenons aussi, Madame la Directrice Académique, à vous faire part de notre surprise quant à la quotité de travail des **AVS co dans les nouvelles ULIS créées**. Il n'est pas acceptable qu'un traitement différent leur soit appliqué. Nous vous demandons donc, Madame la Directrice Académique, une AVS co dans chacune des ULIS de notre département. Pour qu'une inclusion soit réussie, il faut se donner les moyens de l'accompagnement des élèves dans leur classe de référence.